



WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme
176 avenue André Malraux - BP80242 - 57006 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82
Email : courrier@welfarm.fr
www.welfarm.fr

Communiqué de presse de WELFARM // 3 novembre 2016

Scandale à l'abattoir de Limoges : entre maltraitements et abattage des vaches gestantes

Les vidéos tournées à l'abattoir de Limoges et publiées ce 3 novembre 2016 révèlent une nouvelle fois de nombreux cas de maltraitance. Défauts d'étourdissement, reprises de conscience des animaux... La liste des défaillances dans cet abattoir est longue. Une situation intolérable à laquelle s'ajoutent les images de la mise à mort de vaches en fin de gestation et de l'asphyxie de leurs petits dans le ventre de leurs mères.

Une succession d'actes de maltraitance inadmissibles

Animaux soumis à de nombreuses décharges électriques pour avancer, étourdissement mal effectué : les vidéos publiées par L214 ce jour témoignent d'une grande souffrance. Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'elle intervient dans un contexte où tout aurait pu être mis en place pour l'éviter. En effet, l'abattoir de Limoges est le plus grand abattoir municipal public de France. Il emploie 85 salariés et est soumis au contrôle de 2 vétérinaires et 10 techniciens des services vétérinaires. WELFARM s'interroge sur le fait que de tels agissements aient pu se dérouler alors que les services vétérinaires sont présents sur le site.

Pire encore, les services de l'Etat avaient constaté de nombreuses défaillances lors des inspections effectuées en avril 2016, mais l'évaluation finale attribuée à l'abattoir de Limoges ne reflétait pas la gravité de la situation puisque c'est la note de B soit « non-conformité mineure » qui avait alors été retenue.

Si un abattoir classé B laisse entrevoir une telle détresse animale, WELFARM s'alarme de la situation des abattoirs classés C par les derniers rapports d'inspections.

L'obligation d'agir pour mettre fin à cette souffrance

WELFARM demande au ministre de l'Agriculture d'agir au plus vite. Dans l'immédiat, il est urgent de renforcer les contrôles et de mettre en place des sanctions réellement dissuasives pour les établissements où les non conformités sont constatées.

Des mesures permettant de renforcer la protection des animaux à l'abattoir se doivent également d'être prises en s'inspirant du [rapport de la Commission d'enquête](#), dont la généralisation de la vidéosurveillance et le renforcement de la formation du personnel.

WELFARM exige également qu'il ne soit accordé aucune dérogation à l'étourdissement avant la saignée des animaux.

Le scandale de la mise à mort de vaches gestantes

A Limoges, des vaches gestantes sont mises à mort, ce qui entraîne la mort du fœtus par asphyxie. Bien qu'aucune donnée officielle n'existe concernant l'occurrence de l'abattage d'animaux en gestation, l'absence de réglementation contraignante en la matière autorise toutes les dérives.

WELFARM demande à ce que la mise à mort de femelles dans le dernier tiers de leur gestation soit interdit au plus vite.

WELFARM agit depuis plus de 20 ans *pour améliorer les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux. L'association, dont la mission est reconnue d'utilité publique, œuvre auprès des éleveurs, des acteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution ainsi que des institutions publiques pour une meilleure prise en compte du bien-être animal.*

Contact presse : Pauline di Nicolantonio – pauline.dinicolantonio@welfarm.fr – 03 87 36 46 05